



**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 FEVRIER 2026**

- CREATION EMPLOI REMPLACEMENT SECRETAIRE DE MAIRIE  
MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS **2026-02-11-01**
- DEVIS ENTREPRISE CAZIN « PONT DES BERTHES » **2026-02-11-02**
- SUBVENTION SECTION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS  
LES AIX-RIANS **2026-02-11-03**
- SUBVENTION ASSOCIATION « LA FABRIQUE A SOURIRES » **2026-02-11-04**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en L'an deux mil vingt-six, le 09 février à 18h30

Exercice : 08 Le Conseil Municipal d'ACHERES, dûment convoqué le 05 février  
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal.  
Sous la présidence de Monsieur JOUANIN André

Nombre de présents : 08 PRÉSENTS : JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN  
Ghislain, FROMENTEAU Cédric, FORATIER Pascale , MELOT Marie-Claude ,  
CHOLLET Aurélien

Nombre votants : 08 Secrétaire de séance : BERTHIN GHISLAIN

Publication : Forme électronique  
[www.acheres18.fr](http://www.acheres18.fr)

Date de mise en ligne  
13/02/2026

**Objet : CREATION EMPLOI REMPLACEMENT SECRETAIRE DE MAIRIE : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L 313-1 ;  
Vu le tableau actuel des effectifs de la Collectivité,  
Considérant le départ prochain en retraite de la Secrétaire Générale de Mairie,  
A cet effet, il est nécessaire de créer :

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2026 :

- o Un poste relevant du cadre d'emploi d'Adjoint Administratif titulaire (relevant de la catégorie C) à temps non complet 28/35<sup>ème</sup> (Secrétaire Général(e) de mairie ou gestionnaire administrative).  
Dans l'hypothèse où ce poste ne pourrait être immédiatement pourvu par un fonctionnaire, il sera fait appel à un agent non titulaire conformément au Code Général de la Fonction Publique, sur la base d'un contrat relevant de l'article L.332-8 2°, pour une durée de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans et dont il conviendrait de fixer la rémunération maximale à l'indice brut 558, et à l'Indice Majoré 478. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat ne pourra être reconduit que pour une durée indéterminée

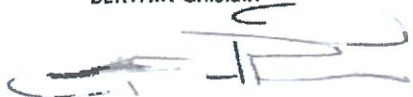
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer selon les conditions susvisées :

- o Un poste relevant du cadre d'emploi d'Adjoint Administratif titulaire (relevant de la catégorie C) à temps non complet 28/35<sup>ème</sup> (Secrétaire Générale de mairie ou gestionnaire administrative).

Copie certifiée conforme

Achères, le 11/02/2026

Le Secrétaire de séance,  
BERTHIN Ghislain



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en L'an deux mil vingt-six, le **09 février** à **18h30**

Exercice : 08 Le Conseil Municipal d'**ACHERES**, dûment convoqué le **05 février**  
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal.  
Sous la présidence de Monsieur **JOUANIN André**

Nombre de présents : 08 **PRÉSENTS** : **JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN Ghislain, FROMENTEAU Cédric, FORATIER Pascale, MELOT Marie-Claude, CHOLLET Aurélien**

Nombre votants : 08 Secrétaire de séance : **BERTHIN GHISLAIN**

Publication : Forme électronique  
[www.acheres18.fr](http://www.acheres18.fr)

Date de mise en ligne  
**13/02/2026**

**Objet : DEVIS ENTREPRISE CAZIN : pont des BERTHES**

Afin de reconstruire partiellement le pont des BERTHES suite à un accident, l'entreprise CAZIN a transmis un devis d'un montant de 3 094.59 € HT soit 3 713.51 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le devis de l'entreprise CAZIN pour un montant de 3 094.59 € HT soit 3 713.51 € TTC

Le Secrétaire de séance,  
BERTHIN Ghislain



Copie certifiée conforme  
Achères, le 11/02/2026

Le Maire,  
JOUANIN André



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en      L'an deux mil vingt-six, le **09 février** à **18h30**

Exercice : 08                      Le Conseil Municipal d'**ACHERES**, dûment convoqué le **05 février**  
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal.  
Sous la présidence de Monsieur **JOUANIN André**

Nombre de présents : 08      **PRÉSENTS** : **JOUANIN André**, **BLASCO Manuel**, **DURREAU Cécile**, **BERTHIN Ghislain**, **FROMENTEAU Cédric**, **FORATIER Pascale** , **MELOT Marie-Claude** , **CHOLLET Aurélien**

Nombre votants : 08              Secrétaire de séance : **BERTHIN GHISLAIN**

Publication : Forme électronique  
[www.acheres18.fr](http://www.acheres18.fr)

Date de mise en ligne  
**13/02/2026**

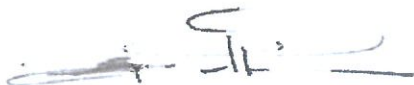
### **Objet : SECTION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS LES AIX – RIANS**

La section des jeunes sapeurs-pompiers les Aix-Rians sollicitent une subvention pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention à la section des jeunes sapeurs-pompiers les Aix-Rians au titre de l'année 2026 d'un montant de 100 €

Le Secrétaire de séance,  
**BERTHIN Ghislain**



Copie certifiée conforme  
Achères, le 11/02/2026

Le Maire,  
**JOUANIN**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en L'an deux mil vingt-six, le 09 février à 18h30

Exercice : 08 Le Conseil Municipal d'ACHERES, dûment convoqué le 05 février  
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal.  
Sous la présidence de Monsieur JOUANIN André

Nombre de présents : 08 **PRÉSENTS** : JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN  
Ghislain, FROMENTEAU Cédric, FORATIER Pascale , MELOT Marie-Claude ,  
CHOLLET Aurélien

Nombre votants : 08 Secrétaire de séance : BERTHIN GHISLAIN

Publication : Forme électronique  
[www.acheres18.fr](http://www.acheres18.fr)

Date de mise en ligne  
13/02/2026

### Objet : ASSOCIATION « LA FABRIQUE A SOURIRES »

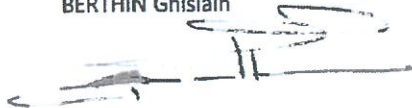
L'Association « La Fabrique à sourires » créée par l'équipe soignante de Pédiatrie de l'hôpital Jacques Cœur de Bourges, souhaite améliorer l'accueil, le bien-être des patients et de leur famille au sein du service.

L'Association « La Fabrique à sourires » sollicite une subvention au titre de l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention à l'Association « La Fabrique à sourires » au titre de l'année 2026 d'un montant de 50 €

Le Secrétaire de séance,  
BERTHIN Ghislain



Copie certifiée conforme  
Achères, le 11/02/2026

Le Maire,  
JOUANIN André

